



# ACTU'IC

ÉCLAIRAGE

## TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR VOTRE CSE INTERCITÉS

LES ATTRIBUTIONS  
LES AGENTS RATTACHÉS  
LE FONCTIONNEMENT  
LA COMPOSITION DU BUREAU  
LES COMMISSIONS  
LES GROUPES DE TRAVAIL



VOTRE ÉQUIPE



VOTRE ÉLU AU CSE IC  
Gérald Galliano | 06 11 69 86 19



VOTRE REPRÉSENTANT SYNDICAL  
Johann Bedel-Navarro | 06 20 67 70 61



CORRESPONDANTE BRIVE-LIMOGES  
Moulkhier Boukamel | 07 86 02 72 46



CORRESPONDANT AUVERGNE  
Sébastien Gominard | 07 83 63 34 09



ABONNEZ-VOUS À LA  
NEWSLETTER CFDT IC  
<http://eepurl.com/gbJxAb>



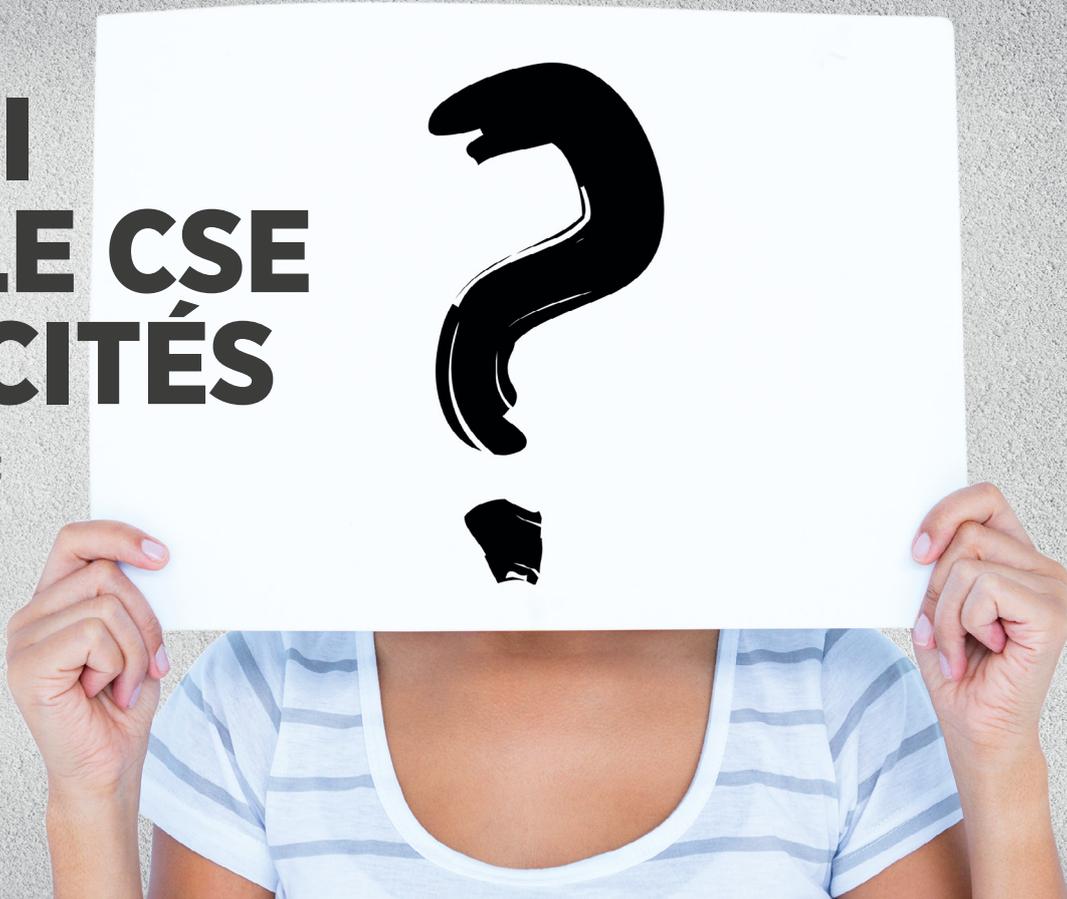
UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ-NOUS  
[cfdt.intercites@gmail.com](mailto:cfdt.intercites@gmail.com)



## ÉCLAIRAGE

# À QUOI SERT LE CSE INTERCITÉS

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.



### LES ATTRIBUTIONS DU CSE

- #1 **Assure, contrôle et participe** à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles (ASC) établies au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.
- #2 **Assure l'expression** collective des salariés.
- #3 **Est informé et consulté** sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale d'Intercités.
- #4 **Procède à l'analyse des risques professionnels** auxquels peuvent être exposés les travailleurs.
- #5 **Contribue notamment à faciliter l'accès des femmes** à tous les emplois, à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de handicap dans tous les emplois.
- #6 **Peut susciter toute initiative** qu'il estime utile et proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

- #7 **Procède à intervalles réguliers** à des inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Il réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.
- #8 **Formule à son initiative et examine à la demande de l'employeur** toute proposition de nature à améliorer conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés.
- #9 **Est consulté sur les sujets suivants** : orientations stratégiques d'Intercités, les conditions de travail et l'emploi, etc.
- #10 **Bénéficie d'un droit d'alerte** lui permettant de demander à l'employeur des précisions dans les situations suivantes : danger grave et imminent, atteinte aux droits des personnes, etc.

### LE SIÈGE SOCIAL DU CSE

19 bis, avenue Pierre Semard 94200 Ivry-sur-Seine.

## LES AGENTS QUI Y SONT RATTACHÉS

### ENVIRON 1 300 SALARIÉS EN AVRIL 2021

- **Les agents** du technicentre de Paris Austerlitz.
- **Les agents** de la Gare de Paris Bercy.
- **Les agents** de la Gare de Paris Austerlitz, hors TER.
- **Les agents** de l'escale Intercités de la Gare de Toulouse-Matabiau.
- **Les agents** de l'escale Intercités de la Gare de Bordeaux Saint-Jean.
- **Les équipes** trains Intercités de Clermont-Ferrand, Paris Austerlitz, Toulouse, Nîmes, Tarbes, Brive et Limoges.
- **Les agents** de la Direction Intercités (Tour Traversière, CSIC, RPROD, etc.).
- **Les équipes** de manœuvre de la Gare de Brive.

## LE FONCTIONNEMENT DU CSE

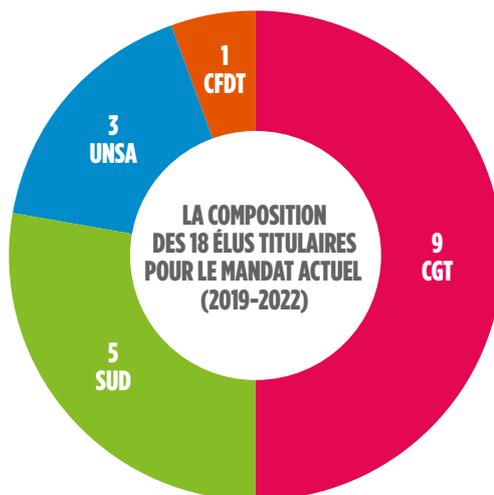
Le CSE IC se compose de 18 élus titulaires et 18 élus suppléants (*voir le camembert*). La durée de leur mandat est de quatre ans. Le CSE est régulièrement réuni à raison de douze fois par an. Au moins quatre réunions par an portent en tout ou partie sur les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

## LE BUREAU DU CSE\*

Le bureau est chargé de mettre en œuvre les orientations et d'exécuter les décisions prises par le comité, de coordonner l'activité de ses commissions, de préparer les questions à l'initiative du bureau pour l'ordre du jour des réunions du comité qui sera arrêté par le président et le secrétaire. Il se réunit en principe *a minima* une fois par mois. Il a également pour mission d'arrêter les comptes annuels du comité.

## LE BUREAU EST COMPOSÉ DE NEUF MEMBRES

- **Un** secrétaire.
- **Un** référent SSCT.
- **Un** trésorier.
- **Un** président des activités sociales et culturelles (ASC).
- **Cinq** autres membres\*.



## LE SECRÉTAIRE

Il est chargé d'administrer les affaires courantes du comité. Il le représente dans tous les actes de gestion courante de l'organisme liés à l'exercice de la personnalité civile du comité. Il représente le comité en justice.

## LE RESPONSABLE RÉFÉRENT SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)

Il assure l'interface entre les CSSCT et le CSE sur les sujets relatifs à la sécurité, à la santé et aux conditions de travail.

## LE TRÉSORIER

Il est responsable de la comptabilité du comité et doit s'assurer de la régularité des dépenses.

## LE PRÉSIDENT DES ASC

Il dirige la commission des ASC et impulse les ASC.

## LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT

Il est le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

## LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT)

Les CSSCT et ses sous-commissions sont chargées des attributions générales en matière de santé, sécurité et conditions de travail. ☺☺☺

## À QUELLE CSSCT EST-CE QUE J'APPARTIENS ?

DIRECTION IC*	PAZ, BERCY & CLERMONT	TNC PAZ	SOUS-COMMISSION LOCALE EIGS	SOUS-COMMISSION LOCALE BRIVE & LIMOGES
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tour Traversière</li> <li>→ CSIC</li> <li>→ RPROD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gare de PAZ</li> <li>→ Gare de Bercy</li> <li>→ Agents trains de PAZ</li> <li>→ Agents trains de Clermont-Ferrand</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Agents du TNC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Escale Toulouse</li> <li>→ Escale Bordeaux</li> <li>→ Agents trains de Toulouse</li> <li>→ Agents trains de Tarbes</li> <li>→ Agents trains de Nîmes</li> <li>→ Siège EIGS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Agents trains de Limoges</li> <li>→ Agents trains de Brive</li> <li>→ Agents de manœuvre de Brive</li> </ul>



## LES AUTRES COMMISSIONS

### LA COMMISSION DE LA FORMATION

Cette commission est chargée d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation.

### LA COMMISSION D'INFORMATION ET D'AIDE AU LOGEMENT (CIAL)\*

Elle a pour objet de faciliter l'accès des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel. Elle n'a aucun pouvoir d'attribution de logements.

### LA COMMISSION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cette commission est notamment chargée de préparer les délibérations du CSE relatives à l'égalité professionnelle dans le cadre de sa consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

### LA COMMISSION ÉCONOMIQUE\*

Cette commission a vocation à préparer les délibérations du comité sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour qui sont en lien avec l'organisation et la marche générale de l'entreprise sur le périmètre du comité.

### LA COMMISSION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Cette commission permet de préparer les décisions du comité en matière de gestion des activités sociales et culturelles.

### LA COMMISSION BUDGET\*

Cette commission permet de préparer les décisions du comité relatives à la gestion de son budget.

## LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Après consultation, la majorité des élus du CSE Intercités ont confié la gestion des ASC à caractère local à des comités des activités sociales et culturelles interentreprises (CASI). Seule la CFDT Cheminots s'y est opposée. Non-signataire, elle est exclue de fait des CASI.

### LA COMMISSION DE NOTATIONS ET LE CONSEIL DE DISCIPLINE\*

L'attribution des sièges dans le conseil de discipline se fait en fonction des résultats électoraux de 2018. La CFDT est représentée dans les trois collèges. L'attribution des sièges dans les commissions de notations se fait également en fonction des derniers résultats électoraux. Seuls les délégués de commission ont accès aux listings ou peuvent porter les réclamations des agents le jour de la commission (*voir le tableau en bas de cette page*).

### LES GROUPES DE TRAVAIL ROULEMENT\*

Les travaux liés aux évolutions des roulements du personnel des trains sont réalisés dans le cadre des groupes de travail roulement. Toutes les organisations syndicales représentatives du CSE Intercités y sont conviées. ●

\*La CFDT Cheminots est présente dans ces instances ou commissions.



ÉTABLISSEMENT	NOM DE LA COMMISSION	PERSONNEL CONCERNÉ
TECHNICENTRE PAZ	↪ Commission de notation 130 (exécution)	↪ Tous les agents d'exécution du technicentre
	↪ Commission de notation 144 (maîtrise)	↪ Tous les agents qualif' D du technicentre
DIRECTION INTERCITÉS	↪ Commission de notation 130 (exécution)	↪ Tous les agents d'exécution de Clermont, ElGS, Brive, Limoges, escale Toulouse, escale Bordeaux, Paris Austerlitz, Paris Bercy, Direction Intercités
	↪ Commission de notation 144 (maîtrise)	↪ Tous les agents de qualif' D de Clermont ElGS, Brive, Limoges, escale Toulouse, escale Bordeaux, Paris Austerlitz, Paris Bercy, Direction Intercités
	↪ Commission de notation 233 (maîtrise)	↪ Tous les agents à la qualification E d'Intercités en général
	↪ Commission de notation 333 (cadre)*	↪ Tous les cadres d'Intercités en général

